

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/10-496-1308 du 07/06/10

### **ARRETE CONCERNANT LE REGISTRE DES INSCRIPTIONS AU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE FORMATEUR (CAFIPEMF) - SESSION 2011**

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme TAVERNIER - Tel : 04 42 91 72 12 - Fax : 04 42 38 73 45

#### **LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE**

- VU le décret n° 85-88 du 22 janvier 1985 instituant un Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) modifié par le décret n° 91-38 du 14 janvier 1991 ;
- VU l'arrêté du 29 octobre 2001 portant organisation du CAFIPEMF, modifié par l'arrêté du 17 décembre 2001.

#### **A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup> : Pour la session 2011, le registre des inscriptions au Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) sera ouvert du Mercredi 25 août 2010 au Vendredi 24 septembre 2010, dans les Inspections Académiques des départements des Alpes de Haute Provence, des Bouches du Rhône, des Hautes Alpes et de Vaucluse.

Article 2 : La Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille, les Inspecteurs d'académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale des Alpes de Haute Provence, des Bouches du Rhône, des Hautes Alpes et de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 28 mai 2010

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*